

# Annonces classées

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté n° 2019-008085 de la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 3.799 communes qui composent la région Bourgogne - Franche-Comté.

Cette enquête porte sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets tel que demandé par le loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 et son décret d'application n° 2016-811 du 17 juin 2016. Elle se déroulera du 14 juin au 15 juillet 2019 inclus et elle couvre la totalité du territoire régional.

Le public peut obtenir des informations complémentaires auprès de M<sup>me</sup> Estelle MUISCHLER, chargée de mission PRCO, 03.80.44.41.88 ou estelle.muschler@bourgognefranchecomte.fr

Le dossier qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable en version papier et numérique dans les lieux dont la liste est mentionnée dans le tableau ci-dessous et depuis le site internet du Conseil régional (<https://www.bourgognefranchecomte.fr/>).

Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :

- portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés pour l'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles de celui-ci ;
- adressées par écrit à la région Bourgogne - Franche-Comté, 4, square Gaston, CS 51857, 25031 Besançon cedex à l'attention de M. Eric KELLER, président de la commission d'enquête publique du plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- présentées verbalement aux membres de la commission d'enquête ou cours des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après ;
- portées sur le registre dématérialisé qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.registredefrance.fr/plan-dechets-BFC>

La commission d'enquête désignée par le président du tribunal administratif de Besançon est composée par M. Eric KELLER, président de la commission d'enquête publique du plan régional de prévention et de gestion des déchets, Léon PILLETREY, Jean-François BLANCHOT, Jean-Marc DUARTELE, Pascal FOUQUÉ, Sylvaine FOUQUÉ, François GOUTTE-TOUET, Jean-Paul MASSON, René PICCINI.

Au moins un des membres de la commission d'enquête siègera aux lieux, jours et heures suivants :

- Dijon (21), région Bourgogne - Franche-Comté, 17, boulevard de la Temoillie :
  - 14 juin 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
  - 21 juin 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
  - 6 juillet 2019, de 9 à 12 heures ;
  - 15 juillet 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
- Besançon (25), région Bourgogne - Franche-Comté, 4, square Gaston :
  - 14 juin 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
  - 22 juin 2019, de 9 à 12 heures ;
  - 3 juillet 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
  - 15 juillet 2019, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
- Lons-le-Saunier (39), mairie, 4, avenue du 44<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :
  - 1<sup>er</sup> juillet 2019, de 14 à 17 heures ;
  - Nevers (58), hôtel communalire, 124, rue de Marcy :
    - 21 juin 2019, de 14 à 17 heures ;
    - 21 juillet 2019, de 14 à 17 heures ;
  - Lure (70), mairie, 2, rue de la Font :
    - 21 juin 2019, de 9 à 12 heures ;
    - 27 juin 2019, de 14 à 17 heures ;
  - Mâcon (71), mairie, quai Lamorinière, mais accès par la place Saint-Pierre :
    - 20 juin 2019, de 14 à 17 heures ;
    - 29 juin 2019, de 9 à 12 heures ;
  - Joigny (89), mairie, 3, quai du Premier-Dragon :
    - 22 juin 2019, de 9 heures à 12 heures ;
    - 4 juillet 2019, de 15 heures à 18 heures.
  - Beaufort (90), mairie, place d'Armes :
    - 3 juillet 2019, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
    - 6 juillet 2019, de 9 à 12 heures.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans chaque lieu où s'est déroulée l'enquête, à la préfecture et les sous-préfectures de chaque département, ainsi qu'au conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté (4, square Gaston, CS 51857, 25031 Besançon Cedex).

Les avis joints au dossier, les observations du public, et le rapport de la commission d'enquête, permettront de finaliser le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets qui sera ensuite approuvé par délibération par le conseil régional. Le projet de plan sera ensuite transmis au préfet de région.

ORLÉANS  
MÉTROPOLE

## AVIS

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

Par arrêté en date du 14 mai 2019 le président d'Orléans Métropole a engagé la procédure de modification n°1 du PLU de Fleury-les-Aubrais.

COMMUNE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 30 jours sera ouverte, du 13 juin au 12 juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRADIVAL, relative :

- à l'augmentation des capacités d'outillage et de trierement et transfert de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires pour l'alimentation qui elle exploite sur le territoire de la commune de Fleury-les-Aubrais, 45, rue de Curenbourg
- à la prise en compte des dispositions de la directive IED (Industrial Emissions Directive) n° 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), notamment le recours aux Meilleures Techniques Disponibles afin de prévenir les pollutions de toutes natures, ainsi que les dispositions qui seront prises à la cessation d'activité pour la remise en état de site et la protection des sols.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, sera déposé en mairie de Fleury-les-Aubrais, Direction Attractivité et Développement du Territoire, Pôle URBA.N, 64 C, rue des Fossés, 45400 Fleury-les-Aubrais, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures, habituels d'ouverture de ces bureaux. Lundi et mardi : 8 h 45 à 12 h 30, mercredi et jeudi : 8 h 45 à 12 h 30 et 13 h 45 à 17 h 30, vendredi : 8 h 45 à 12 h 30 et 13 h 45 à 16 h 30), et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sur un poste informatique en mairie de Fleury-les-Aubrais, Direction Attractivité et Développement du Territoire, Pôle URBA.N, 64 C, rue des Fossés, 45400 Fleury-les-Aubrais, aux mêmes horaires, ainsi que sur le site internet des services de l'état dans le Loiret : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-IC.P.E.-et-autorisations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques/TRADIVAL-FLEURY-LES-AUBRAIS>

Le public pourra également solliciter des informations sur le projet auprès de la société TRADIVAL, 45, rue de Curenbourg à Fleury-les-Aubrais (M. Marc FORGET, directeur du site, et M. Thibault MUSSAT, responsable qualité environnement, tél. 02.38.46.56.00).

Le commissaire enquêteur, M. Pierre BOUBAULT, agent des collectivités locales en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Fleury-les-Aubrais, Direction Attractivité et Développement du Territoire, Pôle URBA.N, 64 C, rue des Fossés, 45400 Fleury-les-Aubrais, pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants : le jeudi 13 juin 2019, de 9 heures à 12 heures ; le mardi 25 juin 2019, de 9 heures à 12 heures ; le mercredi 3 juillet 2019, de 14 heures à 17 heures ; le vendredi 12 juillet 2019, de 13 h 30 à 16 h 30.

Des observations et propositions pourront lui être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Fleury-les-Aubrais, siège de l'enquête publique (place de la République, CS 9711, 45402 Fleury-les-Aubrais Cedex), où elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par message électronique à l'adresse suivante : [ddpp-se@tradival.com](mailto:ddpp-se@tradival.com) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-se@tradival.com](mailto:ddpp-se@tradival.com) et pendant cette même durée. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'état dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Fleury-les-Aubrais, à la préfecture du Loiret (DDPP/SE) et sur le site internet des services de l'état dans le Loiret.

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GENNOISSES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'LABORATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
ET DE DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS  
DES ABOBOS (POA) DE QUATRE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté du président de la CDC, n° 2019/0206 du 22 mai 2019, une enquête publique unique est prescrite sur le projet d'élaboration du premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) de la CDC et sur les 4 propositions de périmètres délimités des abobos (POA) des monuments historiques sur les communes de Boisnormand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours, du lundi 7 juin 2019 au mercredi 17 juillet 2019 inclus.

Madame la Présidente du tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- M. Joseph CROS, président, ingénieur militaire en retraite.
- M. Dominique FRODÉFOND, conseiller agricole en retraite.
- M. Didier BAROTTE, officier supérieur de l'armée de Terre en retraite.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/plu/plu-dc-cc-gennesois/> ou depuis le site internet de la CDC : <https://www.legismonis.fr> onglets « Habiter-PLU » ou « Participer-PLU », en version papier et sur poste informatique dans 11 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

**Communes, adresses des lieux d'enquête publique, jours et heures d'ouverture des lieux d'accès à l'enquête publique. Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête (Dates et heures) :**

- Boisnormand : mairie, rue de la Moine, 45290 Boisnormand, le lundi : de 8 h 30 à 12 heures, le mardi : de 14 heures à 16 h 30, le mercredi : de 8 h 30 à 12 heures, le vendredi : de 14 heures à 18 heures.
- Accueil ouvert également, sur d'autres lieux, après demande de rendez-vous auprès de la mairie.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin, de 14 heures

à 17 heures.

- Coullons : mairie, le Bourg, 45720 Coullons, le lundi : de 15 heures à 18 heures, du mardi ou vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et vendredi 12 juillet, de 9 heures à 12 heures.

- Langesse : mairie, 5, rue de l'Etang, 45290 Langesse, le mardi :

- de 14 heures à 16 heures, le vendredi : de 10 heures à 12 heures, le samedi : de 9 h 30 à 12 heures, le mardi : de 9 h 30 à 11 h 30.
- Permanence de la commission d'enquête : mardi 2 juillet, de 14 heures à 17 heures.
- Les Choux : mairie, 5, rue de la Poste, 45290 Les Choux, le mardi : de 9 h 30 à 12 heures, le jeudi : de 9 h 30 à 12 heures, le samedi : de 9 h 30 à 12 heures.

Permanence de la commission d'enquête : mardi 2 juillet, de 9 heures à 12 heures.

- Le Mouliet-sur-Solin : mairie, 1, rue de Langesse, 45290 Le Mouliet-sur-Solin, le mardi : de 14 heures à 16 heures, le jeudi :

- de 14 heures à 16 heures, le samedi : de 14 heures à 17 heures.
- Les Choux : mairie, 5, rue de la Poste, 45290 Les Choux, le mardi : de 9 h 30 à 12 heures, le jeudi : de 9 h 30 à 12 heures, le samedi : de 9 h 30 à 12 heures.

Permanences de la commission d'enquête : lundi 17 juin et mardi 15 juillet, de 14 heures à 17 heures.

- Polilly-Gen : mairie, 24, rue de Sully, 45500 Polilly-Gen, du mardi

- ou mercredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le jeudi : de 9 heures à 12 heures, le vendredi : de 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures, le samedi, de 9 heures à 12 heures.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 21 juin, de 9 heures à 12 heures, et vendredi 12 juillet, de 14 heures à 17 heures.

- Saint-Brisson-sur-Loire : mairie, 22, rue d'Amilly, 45500 Saint-Brisson-sur-Loire, du lundi ou mardi :

- de 14 heures à 17 h 30, le mercredi : de 9 heures à 11 h 30, du jeudi ou vendredi : de 14 heures à 17 h 30, le samedi de 9 heures à 11 h 30.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et mardi 9 juillet, de 14 heures à 17 heures.

- Saint-Gondon : mairie, 10, route de Gen, 45500 Saint-Gondon, du lundi

- ou mardi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, du jeudi ou vendredi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, le samedi de : 9 heures à 12 heures.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 27 juin, de 14 heures à 17 heures et mardi 9 juillet, de 9 heures à 12 heures.

- Saint-Martin-sur-Ocre : mairie, 145, rue du Puits, 45500 Saint-Martin-sur-Ocre, du lundi ou samedi :

- de 9 heures à 12 heures.
- Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et lundi 15 juillet, de 9 heures à 12 heures.
- Gen : mairie, 3, chemin de Montfort, BP 99, 45503 Gen Cedex, du lundi

ou jeudi : de 8 heures à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15, le vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 15, le samedi : de 8 heures à 11 h 30 (permanence écart civil influençant à l'espace Gen).

Permanences de la commission d'enquête : lundi 7 juin et samedi 6 juillet, de 9 heures à 12 heures, mercredi 17 juillet, de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, Communauté des Communes Gennesois, Pôle Aménagement, 3, chemin de Montfort, BP 50114, 45503 Gen Cedex.

Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plu/plu-dc-cc-gennesois/> ou par courriel à l'adresse suivante : [plu-plu-dc-cc-gennesois@democratie-active.fr](mailto:plu-plu-dc-cc-gennesois@democratie-active.fr)

Par écrit, aux horaires d'ouverture ou public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuilles non mobiles, cotés et parafés par un membre de la commission d'enquête.

Par écrit et par oral, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précitées ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir gratuitement du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Communauté des Communes Gennesois, Pôle Aménagement 3, chemin de Montfort, BP 50114, 45503 Gen Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Pôle Aménagement (tél. 02.38.29.80.12, courriel : [contact.plu@cc-gennesois.fr](mailto:contact.plu@cc-gennesois.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté des Communes Gennesois, ainsi qu'à la préfecture du Loiret, et dans l'ensemble des communes membres de la CDC, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an aux adresses suivantes : <https://www.democratie-active.fr/plu/plu-dc-cc-gennesois/> et <https://www.legismonis.fr>. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLU de la Communauté des Communes Gennesois et l'approbation de 4 POA sur les communes de Boisnormand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire pour le PLU, et par arrêté préfectoral pour les POA.

COMMUNE D'AMILLY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 19 jours sera ouverte, du jeudi 13 juin au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Coopérative Agricole des Producteurs du Cadrans (C.A.P.A.), LA MEUNIERE, en vue de modifier les conditions d'exploitation du site où elle exploite sur le territoire de la commune d'Amilly, 270, rue de la Coopérative, où lieu-dit « Saint-Firmin-des-Vignes » et de régulariser la situation administrative des opérations d'amélioration et d'extension des équipements de production de production de meunerie relevant de la rubrique 2250 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier, comportant notamment une étude d'incidence environnementale et son résumé non technique, sera déposé en mairie d'Amilly où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Ce dossier sera aussi consultable sur un poste informatique en mairie d'Amilly, aux mêmes horaires, ainsi que sur le site internet des services de l'état dans le Loiret : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Risques/Risques/Installations-classees-pour-le-protection-de-l-environnement-IC.P.E.-et-autorisations-uniques/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d'autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques/COOPERATIVE-AGRICOLE-DES-PRODUCTEURS-DU-CADRANS-CA.P.A.O.A-La-Meunerie-d-AMILLY>

Le public pourra également solliciter des informations sur le projet auprès de la société C.A.P.A. LA MEUNIERE (M. Sébastien MARTY, directeur général et Mme Yolaine ROUMIER, responsable qualité, sécurité, environnement, tél. 02.38.87.64.00, courriel : [contact@capagoa.fr](mailto:contact@capagoa.fr)).

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Louis HANVY, retraité du secteur bancaire, expert foncier et agricole, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Amilly :

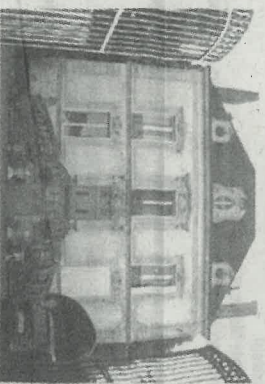
- Le jeudi 13 juin 2019, de 9 heures à 12 heures.
- Le samedi 22 juin 2019, de 9 heures à 12 heures.
- Le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, de 14 heures à 17 heures.

Des observations et propositions pourront lui être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, à la mairie d'Amilly, siège de l'enquête publique (3, rue de la Moine, 45200 Amilly), où elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par message électronique à l'adresse suivante : [ddpp-se@communaiteamilly.com](mailto:ddpp-se@communaiteamilly.com) et pendant cette même durée. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'état dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie d'Amilly, à la préfecture du Loiret (DDPP/SE) et sur le site internet des services de l'état dans le Loiret. A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

## VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

SCP LEMAGNEN-WIDOVYKA-DE GAULLIER, avocats  
21, rue de la République à 45000 Orléans  
Tél. 02.38.62.99.90 / Fax 02.38.62.21.02



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Un ENSEMBLE IMMOBILIER entièrement clos sis commune de Saint-leon-de-Broye, 150, rue du Foulburg de Bourgogne, cadastré section CX n° 2 (100 74q), CX n° 8 (150 66d) et CX n° 92 (52zd)

1. Un immeuble principal à usage d'habitation comprenant :
  - Rez-de-chaussée : hall d'entrée, salon, wc, salle à manger, cuisine
  - Premier étage : dégagement, wc, 3 chambres, cabinet de toilette, pièce noire, salle de bains
  - Deuxième étage : potier, wc, 4 chambres, bureau, lingerie, cabinet de toilette
  - Troisième étage : salle de jeux, buanderie onex
  - Sous-sol : couloir, lavoir, chauffage, salle de jeux, buanderie onex
  - Picard, pièce noire
  - Cave
2. Immeuble à usage de bureau comprenant :
  - Rez-de-chaussée : bureau unique
  - Premier étage : potier, bureau, cabinet de toilette
3. Dépendance côté ouest comprenant :
  - Rez-de-chaussée : local unique
  - Premier étage : grande pièce
  - 4. Dépendance du port
  - Rez-de-chaussée : onctene chauffage
  - Premier étage : local unique
  - 5. Extérieurs : port onctore

**MISE A PRIX : ..... 160.000,00 €.**  
Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et la TVA éventuelle.

Adjudication fixée au **5 juillet 2019 à 14 heures** à l'audience des ventes aux enchères publiques et dernier enchérisseur du juge de l'exécution le tribunal de grande instance d'Orléans, 44, rue de la Brétomanie et 7, rue des Huguenots, en salle individuelle des audiences.

La présente vente aux enchères est poursuivie à la requête de la société MY MONEY BANK (anciennement dénommée CE MONEY BANK), SA immatriculée au RCS de Montreuil sous le numéro 784.393.340, dont le siège social est sis 20, avenue André-Frothin, Tour EUROPLAZA, 92063 Paris-La Défense Cedex, ayant pour avocat la SCP LEMAGNEN-WIDOVYKA-DE GAULLIER.

### CONDITIONS DE L'ADJUDICATION

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 3 décembre 2015 par M<sup>re</sup> DE GAULLIER DES BODDES, avocat, au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'Orléans, où il peut être consulté.

Le cahier des conditions de vente peut également être consulté au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant à Orléans, 21, rue de la République. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant, près le tribunal de grande instance d'Orléans.

La visite effectuée par la SCP MGNV, huissiers de justice à Orléans, est fixée le mardi 25 juin 2019 à 9 h 45.